



Volontariat et temps de travail ?

**La FA SPP-PATS des SDIS de France répond
aux BONIMENTEURS SNSPP-CFTC,
porte-parole contre nature de la DASC,
de la DGSCGC, et de la FNSPF-V !**

QUI DESINFORME, QUI VOUS MENT ?

Les représentants des Autonomes des SPP et PATS de France n'ont pas découvert les nouvelles ambitions pro-volontariat au travers du mauvais décret du 17 mai 2013 portant refonte de la filière de nos collègues volontaires, mesdames et messieurs les BONIMENTEURS représentants SNSPPCFTC, porte-plumes de la FNSP-V. Mais ces inacceptables dispositions, renouvelées pour certaines d'entre elles depuis 1999 et 2009, accentuent le décalage et télescopent les aménagements issus des décrets destructeurs portant refonte de la filière professionnelle.

C'est cette absence de mesure, d'équilibre et de justice que la FA/SPP-PATS dénonce avec force et courage. Suffisamment fort pour que le syndicat SNSPP-CFTC, porte-parole d'une coalition associative improbable, s'en plaigne publiquement. Nos positions syndicales vous agacent, vous irritent...Soit !

Mais nous avançons et nous ne sommes pas seuls sur le champ syndical à nous opposer à cette dérive de la Sécurité Civile à la française : vous savez que nos idées deviennent majoritaires dans les SDIS de France et que nous ne craignons pas d'être en première ligne dans la Révolution Autonome qui se profile. Voilà la vérité qui vous dérange, vous panique et vous oblige à porter attention aux déclarations de la FA/SPP-PATS !

FEDERATION
AUTONOME
SPP-PATS

BP93
06602 Antibes Cedex 2

Tel : 04 93 34 81 09
Fax : 04 93 34 81 65
secretariat-autonome@orange.fr

Affiliée à la FA-FPT

DANS QUEL BUT ?

Dans quel but le SNSPP-CFTC s'amuse-t-il à se faire peur en agitant le clown Zébulon sorti de la boîte des 3x8h voire pire, des 4x6h ? Pourquoi pas 24x1h ! Histoire d'être certains d'être payés à hauteur de la disponibilité réelle offerte à nos employeurs...

Revenons sur terre et restons sérieux avec ce sujet important qui n'est pas que le sujet du temps de travail mais surtout celui de la santé, de la sécurité et de la protection du travailleur. **Jamais la FA/SPP-PATS ne s'est opposée aux gardes de 24h et jamais les Autonomes n'ont revendiqué le cycle de 24h comme solution unique. Par la négociation mais sans compromission, le meilleur régime de travail devra être obtenu au regard de ce que nous défendons avec force.**

Les régimes mixtes et panachés de 24h et 12h ont fait leurs preuves. Alors cessons de discourir sur de vaines hypothèses et mettons en œuvre les vraies solutions ! Ces régimes mixtes laissent encore de la place pour les heures supplémentaires et donc les logements attribués par NAS.

En s'arc-boutant sur d'anciennes solutions inadaptées à notre nouveau contexte réglementaire, le SNSPP-CFTC (lire la DASC) adopte ici la position d'un syndicat leader des temps révolus et qui n'a pas voulu négocier le virage d'une France résolument européenne. A tous ces détracteurs de la DASC, la protection du travailleur français, ne se décide pas à PARIS !

A QUELLES FINES ?

Pourquoi le SNSPP-CFTC s'est-il allié à d'autres organisations syndicales ultra-minoritaires pour porter secours à la DGSCGC qui se fait dicter sa feuille de route par les lobbyistes de la FNSPF-V ?

Jusqu'où ira cette dérive dans le discours électoral du SNSPP-CFTC ? Homélies policées au fil du temps et qui font les yeux doux aux décideurs, pour les aider à décider quelques mesurette en leur faveur. Mais les intérêts des employeurs sont rarement les intérêts des employés. A ce jeu de dupes, cette organisation ne représente plus que la somme des intérêts individuels de ses composantes.

Se maintenir en place, faire des photos en cravate avec le Ministre suffira-t-il à sauvegarder une crédibilité déclinante ?

La FA/SPP-PATS n'a que faire de ces jeux de pouvoirs et ne s'attache qu'à défendre notre profession, une VÉRITABLE profession qui a tout l'avenir devant elle, dans le cadre d'une Sécurité Civile repensée, redéfinie et respectueuse des droits élémentaires des travailleurs.

Ce que coûte ce respect des droits élémentaires est un autre sujet. C'est une problématique de choix politique qui appartient à d'autres, dûment élus pour s'y attacher. Chacun à sa place.

Si les responsables syndicaux répondent en « politiques » et en « comptables », qu'ils changent de scrutin et qu'ils aillent briller ailleurs !

NOTRE POSITION

Nous défendons jalousement et avec zèle notre métier qui s'inscrit dans une tradition française de service public. Mais la France ne peut plus ignorer son contexte réglementaire européen et les autres modèles de sécurité civile qui fonctionnent à ses frontières.

Un travailleur européen ne doit pas travailler plus de 48h hebdomadaires et les sapeurs-pompiers volontaires sont des travailleurs dès lors qu'ils sont en garde postée et à disposition de leur employeur. La PFR n'est-elle pas un dispositif de type retraite ? Des assurances pour pertes de revenus (indemnités-vacations) ne commencent-elles pas ici et là à leur être proposées dans le cadre d'une couverture accident maladie... ? A ce titre, les carrières et les emplois des SPV ne peuvent être différents de ceux de leurs collègues SPP et militaires.

Un sapeur-pompier professionnel, fonctionnaire territorial français – hors contingent d'heures supplémentaires - ne doit pas travailler plus de 1607h par an. Ce n'est pas un caprice Autonome, c'est la Loi française depuis plus de 12 ans. Il est grand temps de s'y conformer ou d'annuler la Loi.

La FA/SPP-PATS a fait son choix depuis toujours. Chaque heure passée à disposition de nos employeurs est une heure de travail. Ces dernières sont contingentées à la semaine, au trimestre (44h/sem., heures supplémentaires comprises, organisées sur une période de référence de 12 semaines consécutives). Tout le reste relève de bidouilles franco-françaises qui positionnent le fonctionnaire-travailleur SPP en position indécise. Il est temps d'avancer vers un nouveau modèle respectueux des règles établies.

CONCLUSION

Oui, nos collègues policiers, douaniers, infirmiers,..., sont des fonctionnaires comme les autres.

Oui, leur métier est dangereux et parfois insalubre. Oui, ils respectent les dispositions françaises et européennes sur l'organisation de leur temps de travail, lesquelles ont pour seules vocations, de veiller à leur protection, santé et sécurité.

Les sapeurs-pompiers (professionnels et volontaires) ont droit aux mêmes égards et à la même considération.

Les Autonomes de la FA/SPP-PATS ont relevé le bout de leur nez (dixit SNSPP-CFTC) et voient au-delà des antichambres ministérielles de Paris. Nous savons que notre modèle français a vécu et qu'il va céder la place à un autre modèle. Nous invitons tous nos collègues SPP, PATS et SPV à l'anticiper plutôt que de le subir.

Plus qu'une vulgaire refonte ratée, bien plus qu'une simple redéfinition de nos fondamentaux, notre métier a besoin d'une révolution pour s'adapter et survivre.

**Nous savons bien que nos idéaux vous agacent et vous irritent.
Mais ils avancent : comme la révolution Autonome !**

Les Autonomes